



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

énergie nucléaire

Question écrite n° 132182

Texte de la question

M. Guy Lefrand attire l'attention de M. le ministre auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique, sur les contrôles, les commandes, les essais, les constructions et les inspections dans l'industrie nucléaire française. Avec la suppression de 1 600 postes dans son industrie nucléaire et son projet d'arrêter la production d'énergie nucléaire sur son territoire, l'Allemagne va cesser d'exercer une série de compétences dont elle avait jusque-là l'apanage. Comment la France peut-elle se réapproprier les compétences détenues par l'Allemagne et qui vont se perdre avec l'arrêt du nucléaire allemand ? La France doit assurer sa présence et le maintien de son leadership européen dans l'industrie nucléaire. Aussi, il l'interroge sur les moyens que compte mettre en œuvre le Gouvernement ainsi que ses propositions pour le développement de l'industrie nucléaire française et le maintien de son leadership. Il voudrait également avoir des précisions sur les intentions du Gouvernement à l'égard des compétences détenues par l'Allemagne qui vont se perdre.

Données clés

Auteur : [M. Guy Lefrand](#)

Circonscription : Eure (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 132182

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Industrie, énergie et économie numérique

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 avril 2012, page 3138

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)